

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Case postale, 3001 Berne

Fédération romande des consommateurs
Case postale 6151
CH – 1002 LAUSANNE

Berne, le 30 mai 2016 / cjr
VL_frc

Consultation de la frc : « Pour des caisses de compensation cantonales d'assurance maladie » Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de la consultation sous rubrique, nous vous prions de trouver, ci-après, notre prise de position.

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux rejette clairement le projet présenté dans votre consultation. Il émane d'hypothèses erronées. Il n'est pas viable et est clairement en contradiction avec la volonté populaire exprimée en 2003, 2007 et 2014 qui s'est clairement prononcée en faveur du système actuel.

Au lieu de bouleverser totalement le système, il convient d'améliorer le secteur de la santé aux bons endroits – ce que le Conseil fédéral et le parlement ont fait ces dernières années. La réforme du financement hospitalier de 2007, la modification de la gestion des réserves en 2011, l'affinement de la compensation des risques de 2014 et la loi sur la surveillance des assureurs maladie en sont une preuve tangible.

Le rapport explicatif contenu dans cette consultation arrive à une autre conclusion. Il affirme que le système d'assurance maladie a des « problèmes lancinants ». De plus, il prétend que « l'évolution du dossier au niveau politique depuis lors n'a fait que confirmer le besoin d'agir ». Nous ne partageons pas ces points de vue. Le système de santé en Suisse est excellent et les réformes de ces dernières années font effet. Il suffit de consulter le site internet de l'OFSP pour s'en rendre compte.

Vous trouverez ci-dessous notre analyse concernant ces hypothèses de base, qui vous ont poussées, selon le rapport explicatif, à élaborer une proposition d'initiative populaire :

- « Avec le système actuel, les réserves ne couvrent pour ainsi dire pas le risque assuré, soit la maladie ou l'accident, mais le risque de fluctuation du nombre d'assurés et des liquidités inhérentes »

Les réserves sont nécessaires pour protéger les assurés en garantissant une stabilité financière de l'assurance en cas d'une accumulation des sinistres. Les réserves, qui sont nationales, servent en premier lieu à amortir des risques. La fluctuation du nombre d'assurés n'est pas un risque, mais un élément du système concurrentiel. La Confédération exerce chaque année une surveillance sur les réserves et intervient si nécessaire. La loi sur la surveillance de l'assurance maladie, en vigueur depuis peu, a beaucoup renforcé ce volet.

- « le scandale des primes payées en trop n'a été réglé que très partiellement »

Le projet de loi 12.026 (Correction des primes payées entre 1996 et 2011) adopté par le parlement avait comme but de rééquilibrer des déséquilibres financiers mineurs (fluctuations inférieures à 2%) entre les cantons. Comme les primes sont fixées six mois à l'avance en se basant sur des estimations faites sur les coûts de l'année précédente des écarts par rapport aux coûts réels calculés par la suite peuvent intervenir. Du plus, contrairement aux idées reçues, l'argent n'a pas disparu dans les caisses des assureurs maladie, mais a été utilisé pour payer des factures à des patients d'autres cantons. Il nous semble donc important de rappeler qu'il s'agit de primes payées en trop ou en insuffisance entre les

cantons. Parler de « scandale des primes payées en trop » équivaut donc à tromper les consommateurs, ce qui, vis-à-vis d'eux, nous semble peu correct d'autant plus qu'ils vous financent. De plus, la loi sur la surveillance de LAMal évitera à l'avenir que de tels déséquilibres financiers entre les cantons puissent avoir lieu.

- *« les coûts de la santé augmentent toujours et les assureurs privilégient malheureusement encore la piste du rationnement des prestations à celle de la promotion de la santé »*

L'augmentation des coûts de la santé est indépendante du système de financement du système de santé : tous les pays riches sont soumis à cette évolution, dont les causes sont expliquées dans la littérature scientifique (voir p. ex. article annexé). Ils augmenteraient aussi avec votre nouvelle proposition. Affirmer le contraire c'est une fois de plus tromper les lecteurs.

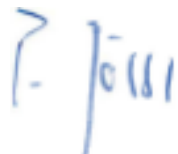
En ce qui concerne la promotion de la santé, vous savez sans doute que la compétence en la matière revient aux cantons : la Constitution fédérale ne prévoit en effet pas une telle compétence pour la Confédération. De plus, grâce à l'affinement de la compensation des risques, qui est en cours, les assureurs se spécialiseront (par exemple en fonction des maladies), feront de la prévention et conseilleront les patients. Ainsi, la concurrence des caisses profitera directement aux patients.

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux veut un système de santé performant et durable. Pour cela, le système doit être amélioré en permanence (Révision des catégories de primes pour permettre des primes plus basses pour les jeunes adultes, réviser régulièrement le TARMED pour éviter des niches lucratives, etc.). Le projet que vous proposez n'est pas un compromis. Au contraire, il mènerait à la mise en place d'une caisse unique. Une caisse unique n'est pas une solution. Elle est contraire à la volonté populaire exprimée lors des dernières votations. Par conséquent, le PLR refuse qu'elle soit introduite en douce.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR. Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz